

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« plus favorable que celui des »

les mots :

« si le Royaume-Uni n'accorde pas un traitement équivalent. »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« préférentiel et opportun, différent de celui accordé aux »

les mots :

« en cas de non réciprocité de la part du Royaume-Uni. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de remplacer la précédente rédaction de cet alinéa car elle est plus précise.